



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 13161

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité de favoriser le développement d'institutions qui soient appropriées aux besoins spécifiques des traumatisés crâniens. Divers lieux d'accueil pour traumatisés crâniens ont récemment vu le jour. D'autres sont en voie de réalisation ou en projet. Mais il est nécessaire d'en susciter bien d'autres pour faire face à l'ampleur des besoins. La demande est forte : 3 000 traumatisés graves en France. Ainsi, dans ma circonscription, un homme de 46 ans a été orienté vers une structure d'accueil qui ne peut recevoir que dix personnes. Faute de places, il ne pourra y rentrer qu'en 1999 ou 2000. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend adopter un plan spécifique et exceptionnel portant création de places supplémentaires pour les traumatisés.

Texte de la réponse

L'amélioration de la prise en charge des personnes atteintes d'un traumatisme crânien constitue l'une des priorités du Gouvernement dans le cadre de sa politique du handicap. La circulaire du 4 juillet 1996 a organisé la mise en place de dispositifs régionaux pluriannuels visant à améliorer la prise en charge médico-sociale et la réinsertion professionnelle de cette catégorie de personnes handicapées. En 1996, 50 millions de francs de crédits de l'assurance maladie ont permis de financer 30 projets, correspondant à 426 places nouvelles, répartis dans 17 régions. En 1998, 50 millions ont à nouveau été dégagés dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale. Cette nouvelle enveloppe permettra de financer environ 430 places médico-sociales nouvelles adaptées aux traumatisés crâniens. Les efforts entrepris seront poursuivis au cours des exercices ultérieurs, soit dans le cadre du plan pluriannuel de créations de places nouvelles pour les adultes lourdement handicapés, soit, le cas échéant, sous la forme de crédits plus particulièrement dédiés à la prise en charge des traumatisés crâniens.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13161

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 1998, page 2025

Réponse publiée le : 9 novembre 1998, page 6159